



## Assemblée générale

Distr. générale  
3 juillet 2001  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-sixième session

Point 87 b) de la liste préliminaire\*

### Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale : Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

## Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Au cours de la période considérée, le Centre a continué d'exécuter son programme d'activités.

Il a apporté un appui aux gouvernements, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales africains pour qu'ils puissent mener à bien des activités ayant trait à la paix et à la sécurité qui ont notamment servi de cadre opérationnel et directeur au Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED).

Le Centre a offert un appui technique et opérationnel à 11 gouvernements de la région des Grands Lacs et de la corne de l'Afrique pour la tenue des consultations qui ont débouché sur l'adoption, en mars 2000, de la Déclaration de Nairobi sur les armes légères et, en novembre 2000, du plan d'application y relatif.

Le Centre a également apporté un appui technique, logistique et opérationnel à l'Organisation de l'unité africaine pour lui permettre d'élaborer et d'adopter la Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères.

Le Centre a lancé, avec le soutien financier du Gouvernement allemand, le Programme de bourses d'études sur la paix, la sécurité et le désarmement en Afrique.

---

\* A/56/50.

Le Centre connaît toujours d'importantes difficultés financières car les contributions volontaires qu'il reçoit ne suffisent pas à couvrir ses dépenses opérationnelles et administratives. Depuis que son nouveau directeur a été nommé en décembre 1998, le Centre tente de retourner la situation et de poursuivre son processus de revitalisation en s'employant activement à recueillir des fonds. Bien qu'un certain nombre d'États se soient engagés à lui apporter un appui financier, le Centre n'est toujours pas pleinement opérationnel car les contributions annoncées n'ont pas été acquittées ou n'ont été versées qu'avec retard. Le Secrétaire général tient à remercier les États qui ont fait des contributions au Centre et demande de nouveau aux États Membres, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et aux fondations, d'aider le Centre à mener à bien son processus de revitalisation et à exécuter son programme d'activités en lui versant des contributions volontaires.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1–2	3
II. Fonctionnement du Centre . . . . .	3–5	3
III. Objectifs et activités du Centre. . . . .	6–41	3
IV. Dotation en effectifs, financement et administration . . . . .	42–46	10
Annexe		
Situation du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour 2000 . . . . .		12

## **I. Introduction**

1. Le présent rapport, soumis en application de la résolution 55/34 D du 20 novembre 2000, par laquelle l'Assemblée générale demandait notamment au Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-sixième session des activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, porte sur la période allant de juillet 2000 à juin 2001.

2. Il est également présenté en application de la résolution 55/34 F du 20 novembre 2000, intitulée « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement », par laquelle l'Assemblée demandait au Secrétaire général d'apporter aux centres régionaux, dans la limite des ressources disponibles, tout l'appui nécessaire pour qu'ils puissent exécuter leurs programmes d'activités.

## **II. Fonctionnement du Centre**

3. Le Centre, qui a été créé en 1986 en application de la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1985, a son siège à Lomé. Il relève du Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui assure la supervision et la coordination des apports des organes, programmes et organismes des Nations Unies.

4. Depuis que son directeur a été nommé le 1er décembre 1998 par le Secrétaire général, conformément à la demande que l'Assemblée générale lui avait faite dans sa résolution 52/220, le Centre a amorcé un processus de revitalisation. Toutefois, le manque de ressources financières a continué de l'empêcher de mener à bien son programme de travail, qui a été présenté pour la première fois en février 1999 au Groupe des États d'Afrique de l'Organisation des Nations Unies.

5. Le programme de travail du Centre porte sur les domaines prioritaires suivants : appui aux initiatives de paix en Afrique; limitation des armements et désarmement; et information, recherche et publications.

## **III. Objectifs et activités du Centre**

6. Le Centre a continué de s'acquitter de ses fonctions conformément au mandat défini par l'Assemblée générale dans sa résolution 40/151 G, à savoir fournir aux États membres de la région africaine, sur leur demande et en coopération avec l'OUA, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prennent et les autres efforts qu'ils déploient en vue de promouvoir la paix, la limitation des armements et le désarmement dans la région, et coordonner les activités régionales entreprises en Afrique dans le cadre du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement.

7. Au cours de la période considérée, le Centre a continué, malgré ses difficultés financières, à prendre part aux initiatives tendant à améliorer la compréhension et à renforcer la coopération entre les pays africains dans les domaines de la paix, du désarmement et de la sécurité. Il a tissé de nouveaux liens et resserré sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des fondations, des instituts de recherche et des établissements universitaires s'occupant de ces questions.

8. Par ailleurs, depuis sa création en mars 1999 par l'Organisation des Nations Unies en vue d'appuyer l'application du Moratoire de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest grâce à la fourniture de services de secrétariat, le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED) reçoit un appui fonctionnel et politique du Centre et est dirigé par le Directeur du Centre. En avril 2001, le Directeur adjoint du PCASED en est devenu le Directeur par intérim. Le Centre a continué d'appuyer régulièrement le Programme, notamment pour ce qui est de ses volets désarmement et sécurité, afin que le Moratoire soit pleinement appliqué.

9. À la demande des Gouvernements camerounais, centrafricain et tchadien, le Centre a envoyé en juillet 2000 des missions d'enquête dans ces trois pays en vue d'établir un descriptif de projet pour un programme « Armes contre développement ». Ces missions ont commencé à définir les conditions politiques propices à l'exécution d'un programme de ce type ainsi que les principaux éléments politiques et techniques requis. Elles se sont également efforcées de s'assurer la collaboration des gouvernements respectifs et de la communauté de donateurs. Elles se sont rendues au Cameroun (1er-5 juillet 2000), au Tchad (17-19 juillet 2000) et en République centrafricaine (20-23 juillet 2000) et ont été financées par le Gouvernement canadien par l'intermédiaire de son Haut Commissariat à Yaoundé. Elles étaient dirigées par l'ancien Secrétaire général de l'OUA, William Eteki Mboumoua, qui avait représenté le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Mission consultative Sahara-Sahel ayant abouti à la déclaration de moratoire de la CEDEAO en 1998.

10. Le Centre, en collaboration avec plusieurs organismes des Nations Unies, a fourni une assistance technique et opérationnelle à une mission menée au Niger, du 23 juillet au 12 août 2000, en procédant à une évaluation préliminaire de la situation du pays, de l'importance et de la nature de l'aide qui permettrait au Gouvernement de rassembler et de détruire les armes dans la région de Nguigmi, et en contribuant à améliorer l'efficacité de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères. La mission a également examiné les plans élaborés par le Niger pour détruire les armes indésirables rassemblées dans le cadre des accords de paix et du processus de consolidation et de maintien de la paix après les conflits, suite à la rébellion touareg dans le nord du pays.

11. En juillet 2000, le Centre a organisé, avec la participation du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Gouvernement togolais et du secrétariat général de l'OUA, et parallèlement au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, une exposition sur les enfants soldats et les armes légères, que le Secrétaire général de l'OUA, Salim Ahmed Salim, a inaugurée le 11 juillet 2000. L'exposition, qui s'est poursuivie pendant deux semaines après la clôture du Sommet, a accueilli plus de 10 000 visiteurs, dont le Président du Mali, Alpha Oumar Konaré, et quelque 2 000 élèves et étudiants de la région de Lomé. L'événement a été abondamment couvert par les médias sous forme de dépêches envoyées par les agences de presse les plus connues (Agence France-Presse, Associated Press, PANA, les agences Reuter, Xinhua, etc.), de reportages transmis par des radios internationales (Africa Number One, British Broadcasting Corporation, Deutsche Welle, Radio France Internationale, Voice of America, etc.) ainsi que de documentaires réalisés par les chaînes de reportage télévisé les plus réputées (Canal France International, RFO-AITV, Visnews London, etc.). De nombreuses chaînes de télévi-

sion de la région ont ainsi permis à des millions d'Africains de voir des images de l'exposition chez eux.

12. Une édition spéciale de *African Peace Bulletin/Bulletin africain de la paix* consacrée au phénomène des enfants soldats, des armes légères et des enfants pris dans des conflits armés, ainsi que la brochure du Centre ont été publiées et largement distribuées aux organismes et aux professionnels de presse, entre autres. Le secrétariat de l'OUA a également reçu un résumé de ces deux publications, paru d'abord en anglais et en français, puis traduit en arabe et en portugais, qu'il devait présenter à la réunion à huis clos des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation.

13. Dans le cadre de l'appui technique et opérationnel qu'il apporte au PCASED et à d'autres initiatives de contrôle et de limitation des armements menées sur le continent, le Centre a organisé, en collaboration avec le secrétariat de la CEDEAO, du 24 au 30 août 2000 un atelier chargé de mettre au point un programme de formation des forces de sécurité, des agents de douane, de la police, de l'armée et des groupes paramilitaires au contrôle des armes légères.

14. Le 25 septembre 2000, le Centre a pris part, lors de la cérémonie de la « Flamme de la paix » tenue à Agadez, à la destruction solennelle des armes en excédent et indésirables rassemblées au cours du processus de paix au Niger.

15. Le Centre a apporté un appui technique à la réunion d'experts sur la prolifération et le trafic illicites d'armes légères dans les 10 pays de la région des Grands Lacs et de la corne de l'Afrique (Nairobi, 5-10 novembre 2000). La réunion faisait suite à la conférence des ministres des pays de ces régions tenue en mars 2000, qui avait adopté la Déclaration de Nairobi sur les armes légères dans laquelle il était notamment demandé à l'Organisation des Nations Unies de mener une étude approfondie sur l'ampleur et la portée du problème des armes légères dans cette partie du continent. Les participants à la réunion ont adopté un plan de mise en oeuvre de la Déclaration de Nairobi et demandé de nouveau au Centre régional de se charger de l'étude. Ils l'ont également prié d'aider ces régions à se doter de moyens leur permettant de gérer, contrôler, rassembler et détruire les armes légères en excédent, indésirables, illégales, rendues ou saisies.

16. Le Centre a apporté une aide et des compétences techniques en matière de désarmement à l'OUA pour l'organisation de sa Conférence ministérielle sur les armes légères (Bamako, 28 novembre-1er décembre 2000). Il a contribué à l'élaboration et à l'établissement de la version finale de la Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères, adoptée par la Conférence.

17. Des représentants du Centre se sont rendus en Guinée à la demande du Gouvernement de ce pays, dans le cadre de l'action menée en vue de la prévention des conflits et de la promotion d'initiatives pour la sécurité et la paix. Lors de cette visite, le Directeur du Centre a inauguré la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères en Guinée. Les représentants du Centre ont aussi examiné la possibilité pour le Gouvernement d'organiser un cours de formation pilote à l'intention des instructeurs sur le contrôle des armes légères, qui constituerait le fondement d'un projet sur le désarmement préventif chez les jeunes.

18. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ainsi qu'avec le Département des affaires politiques et le Département des

affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU, le Centre a apporté sa participation et son soutien technique lors de l'étape finale de la mission d'évaluation de la situation en matière d'armes légères au Niger. L'objectif de la mission était d'élaborer un projet proposant des mesures concrètes susceptibles d'enrayer la prolifération des armes légères au Niger et de mettre au point un projet pilote de développement intitulé « Armes contre développement » dans la région de Nguigmi.

19. Du 20 au 22 décembre 2000, le Centre a apporté une aide technique et opérationnelle aux experts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, dans le cadre de sa participation au Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED), en vue de mettre la dernière main à l'élaboration des directives concernant la création et le fonctionnement des commissions nationales de lutte contre la prolifération des armes légères, qui doivent être mises en place dans tous les États membres de la CEDEAO, à l'appui du Moratoire. Le Centre a ensuite appuyé les efforts des missions envoyées au Bénin, au Ghana, au Libéria, au Mali, au Nigéria, en Sierra Leone et au Togo afin de suivre le processus de mise en place de ces commissions.

20. En consultation avec l'Assemblée nationale du Togo, le Centre initie les membres du comité chargé des questions de défense du Parlement aux principes du contrôle des dépenses militaires par les autorités civiles et à l'amélioration des relations entre les civils et les militaires. L'objectif essentiel est d'aider les gouvernements africains intéressés à maintenir une croissance nulle des budgets militaires et à réduire les dépenses militaires à 1,5 % du PNB, comme l'a proposé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans son rapport sur les causes des conflits en Afrique.

21. Le Centre a aidé le Gouvernement malien à organiser, du 13 au 18 février 2001, un séminaire intitulé « Universalisation et application de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel en Afrique ». Il a soumis un document intitulé « Universalité et renforcement de la Convention d'Ottawa : le rôle de l'Afrique ».

22. Au cours de la période considérée, des représentants du Centre et d'autres entités des Nations Unies ont constitué une mission interinstitutions qui s'est rendue en Côte d'Ivoire, en Gambie, au Ghana, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Mali, au Nigéria, au Sénégal, en Sierra Leone et au Togo, conformément à la recommandation du Conseil de sécurité qui s'était déclaré favorable à une approche globale et intégrée de la paix, de la sécurité et du développement en Afrique de l'Ouest. Le Centre a établi à l'intention de la mission un document de synthèse sur le thème « Paix, stabilité, sécurité et désarmement » dans la sous-région.

23. Dans le cadre du projet « Filières et caches d'armes » financé par le Gouvernement suisse, des représentants du Centre se sont rendus à Djibouti et au Kenya afin d'examiner avec les autorités de ces pays les problèmes que posait la prolifération des armes légères dans la corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs. Des entretiens ont également eu lieu avec le secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin de déterminer le soutien et la collaboration que le Centre pourrait apporter à l'Autorité dans les domaines de la paix, de la sécurité, du désarmement et du développement.

## A. Séminaires, conférences et activités de sensibilisation

24. À l'occasion de l'atelier de planification méthodologique consacré aux causes et conséquences de l'intervention privée dans les conflits armés en Afrique et aux mesures prises en la matière (Monrovia, 27 juillet-1er août 2000), le Centre a apporté une aide technique et opérationnelle à un groupe d'organisations de la société civile ayant leur siège tant en Afrique qu'en Europe, qui recherchaient des moyens pratiques de mettre un terme à la prolifération et à l'utilisation rampante dans les conflits violents de mercenaires et de milices privées ainsi qu'à la privatisation de la sécurité dans la région. L'atelier a permis de trouver plusieurs solutions au problème (notamment l'action et la recherche sur le terrain) et d'identifier des projets et des initiatives susceptibles de faire avancer le règlement des conflits dans la région. Y ont participé le Centre for Democratic Empowerment (Libéria), la Campaign for Good Governance (Sierra Leone), le CEDEAO (Afrique de l'Ouest), International Alert (Royaume-Uni), BASIC (Royaume-Uni), le Centre for Democracy and Development (Royaume-Uni), le Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix (BANUL) et l'African Strategic Peace Research Group (Nigéria).

25. À l'occasion de la Semaine du désarmement (24-31 octobre 2000), le Centre a organisé toute une série de manifestations à Lomé, notamment une Journée portes ouvertes (25 octobre 2000); un exercice de simulation d'une session de l'Assemblée générale des Nations Unies convoquée afin d'examiner l'adoption de mesures permettant de contrôler et d'enrayer la prolifération et l'utilisation abusive des armes légères en Afrique (27 octobre 2000); et une projection du film « Armed to the Teeth » (« Armés jusqu'aux dents »).

26. Au début de 2001, dans le cadre de son programme de mobilisation et de sensibilisation, le Centre a lancé une nouvelle idée : une réunion d'information mensuelle consacrée aux questions de désarmement, de paix et de sécurité en Afrique, intitulée « Forum du désarmement », se tenant le dernier mardi du mois. Inauguré le 30 janvier 2001 par le Premier ministre du Togo, ce forum est ouvert au corps diplomatique, aux organisations de la société civile s'occupant de questions de désarmement, aux organismes de recherche et aux universités et offre l'occasion aux diverses parties concernées de suggérer des solutions pratiques aux nombreux problèmes liés à la sécurité auxquels le continent doit faire face. Parmi les sujets abordés lors de récents forums ont figuré : « La crise en Afrique centrale : causes, violence, acteurs, enjeux et perspectives », « L'avenir des opérations de maintien de la paix en Afrique », « Les méthodes traditionnelles de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique : le cas de la région des Grands Lacs », et « Les embargos et autres sanctions en tant que mesures de prévention des conflits en Afrique ».

27. Le Centre a fait bénéficier de ses compétences une réunion d'experts gouvernementaux venant de la corne de l'Afrique et de la région des Grands Lacs (Ouganda, 11 et 12 juin 2001). La réunion a été organisée afin d'envisager les possibilités pour les 11 pays signataires de la Déclaration de Nairobi concernant les armes légères de mettre en place des mécanismes pratiques facilitant la mise en commun et l'échange d'informations, la coopération sur des questions militaires, la lutte contre la criminalité transfrontière et la prolifération des armes légères par l'intermédiaire d'un centre des armes à feu. Le Centre a soumis un document très détaillé lors de la réunion sur les Enseignements tirés par le Centre régional des Nations Unies en matière de programmes de désarmement pratiques en Afrique de l'Ouest.

## **B. Projets communs, coopération et partenariats**

28. Le Centre a continué de créer des partenariats avec d'autres organisations s'occupant de questions similaires sur le continent, notamment l'Institut d'études stratégiques en Afrique du Sud et l'African Leadership Forum au Nigéria. La coopération pourra notamment prendre la forme d'échanges de personnel, de publications communes et de programmes de recherche conjoints.

29. Le Centre a établi des liens avec des institutions ayant leur siège en France et examiné la possibilité de collaborer avec elles à des projets de recherche. Ces organisations étaient l'Institut français des relations internationales (IFRI), à Paris, et le Centre d'études d'Afrique noire (CEAN), à Bordeaux.

30. Des entretiens ont également eu lieu avec le nouveau Centre pour la démocratisation des forces armées (CDAF), à Genève concernant des possibilités de coopération et de projets communs. Le 14 mai 2001, le Directeur du Centre et l'expert associé se sont rendus au CDAF et ont repris les consultations engagées sur les moyens pratiques de coopérer en vue de renforcer les relations entre les civils et les militaires pour l'établissement d'une paix et d'une sécurité durables en Afrique.

## **C. Recherche, information et publications**

31. En mai 2001, le Centre a officiellement lancé le Programme de bourses d'études sur la paix, la sécurité et le désarmement en Afrique, avec l'aide financière du Gouvernement allemand. Chaque année, le Programme permettra à trois chercheurs de mener une étude sur le sujet de leur choix dans les domaines de la paix, de la sécurité et du désarmement en Afrique. Les chercheurs, qui dans leur majorité devront être titulaires d'un diplôme universitaire de troisième cycle, seront sélectionnés par un comité international créé à cet effet et composé des organisations et institutions suivantes : OUA, Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique, Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement, Institut des relations internationales du Cameroun, Southern African Political and Economic Monthly, Centre d'études d'Afrique noire, Centre international de conversion de Bonn, Université du Bénin, ambassade de la République fédérale d'Allemagne au Togo et Centre des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.

32. Les trois premiers chercheurs – Mme Anne W. Kamau (Kenya), Mme Rose Mbumba Mpisi (République démocratique du Congo) et M. Terry Crawford-Browne (Afrique du Sud) – ont séjourné deux mois au Centre afin de mettre la dernière main à leurs recherches respectives, à savoir : « Le désarmement dans le contexte du développement »; « Le renforcement du pouvoir d'action de la société civile dans le cadre du règlement des conflits en Afrique »; « Les bénéfices socioéconomiques de la démilitarisation de l'Afrique du Sud par la voie constitutionnelle, y compris l'abolition constitutionnelle de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air et leur remplacement par un corps de police civile, un corps de garde-côtes civils et un service de défense civile ».

33. Au cours de la période considérée, le Centre a publié deux monographies, l'une consacrée aux embargos sur les armements en Afrique depuis 1960, dans le cadre des initiatives prises pour que les sanctions et les embargos de l'Organisation des Nations Unies soient mieux ciblés, et l'autre aux conséquences des armes légè-

res sur la sécurité commune en Afrique dans les années 90. La publication de la seconde monographie a été rendue possible par une contribution financière du Gouvernement canadien.

34. Le Centre a également publié un ouvrage sur les conséquences des armes légères sur la sécurité commune en Afrique, dont la présentation officielle, en juillet 2001, devrait coïncider avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce illégitime des armes légères sous tous ses aspects.

35. À l'occasion d'une conférence ministérielle organisée par le Canada (Winnipeg, 12-17 septembre 2000) sur la lancée de la conférence tenue en Afrique de l'Ouest sur le même thème (Accra, avril 2000), le Centre a présenté un document consacré au moratoire sur les armes légères en Afrique de l'Ouest et aux enseignements tirés par le Centre régional des Nations Unies en matière de mesures de désarmement pratiques en Afrique.

36. Le Centre a continué à publier et à diffuser son bulletin trimestriel bilingue *African Peace Bulletin/Bulletin africain de la paix*, qui traite de questions intéressant la paix, la sécurité et le désarmement, principalement en Afrique, et de domaines apparentés. Dans le cadre de son programme de mobilisation et de sensibilisation, il a organisé plusieurs manifestations en plein air, notamment un concert en faveur du désarmement en Afrique et une exposition sur les armes légères et les enfants soldats. Il a également mis au point un site Web – <[www.unrec.org](http://www.unrec.org)> –, qui est actualisé régulièrement et traite des mêmes questions que le *Bulletin africain de la paix*.

#### **D. Coopération avec la société civile en vue de faire progresser les initiatives en faveur de la paix et du désarmement**

37. Le Centre a offert une assistance et un appui technique dans le cadre du lancement de la campagne panafricaine pour la paix, orchestrée par l'organisation togolaise Caravane africaine de la paix, et de la tenue au Togo du festival annuel des unions chrétiennes de jeunes gens (UCJG), où 15 pays africains étaient représentés. Ce festival était consacré aux moyens et méthodes permettant de faire progresser la paix, la sécurité, le désarmement et la justice en Afrique.

38. Le Centre a organisé des consultations sur les armes légères à l'intention de la société civile africaine (Togo, 7-9 décembre 2000), en collaboration avec la Norwegian Initiative on Small Arms Transfers (NISAT), Oxfam GB et la Croix-Rouge norvégienne. Plus d'une centaine de personnes membres d'organisations de la société civile de 21 pays d'Afrique et du secrétariat de l'OUA – représentants du gouvernement et diplomates en poste à Lomé – ont participé aux consultations. L'objectif principal était de formuler un plan d'action de la société civile africaine à l'appui de la Déclaration de Bamako. Les participants ont su gré au Centre de son initiative et recommandé qu'il organise des cours de formation à l'intention des organisations de la société civile, en collaboration avec les organisateurs des consultations.

39. Le Centre a appuyé les initiatives des organisations de la société civile visant à associer plus étroitement les parlementaires africains à la défense de la paix, de la sécurité et du désarmement dans le cadre d'une conférence organisée par le Forum des responsables africains sur le thème de la stabilité, de la sécurité, du développement et de la coopération. Cette conférence a permis de sensibiliser les législateurs

africains aux problèmes posés par la prolifération et l'utilisation abusive des armes légères en Afrique et de les inciter à légiférer pour juguler la prolifération de ces armes, améliorer les contrôles et réduire le trafic d'armes.

40. Le Centre a fait un exposé lors d'une conférence intitulée « Vers la conférence de 2001 et au-delà : le rôle crucial de la société civile », organisée par le Gouvernement néerlandais (La Haye, 6-12 mars 2001) afin d'aider à définir le rôle des organisations non gouvernementales dans la lutte contre le trafic d'armes légères. Les participants à la conférence se sont mis d'accord sur un éventuel plan d'action de la société civile, applicable dans le cadre des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le Directeur du Centre a également fait un exposé sur les perspectives de prorogation du moratoire de la CEDEAO, lors d'un atelier sur les armes légères organisé par le Norwegian Institute of International Affairs (9-10 mai 2001).

41. Le Centre a tenu une séance de travail avec le Ministre togolais de la défense, le 13 avril 2001, afin d'examiner la teneur d'un éventuel code de conduite des forces armées et des forces de sécurité en Afrique.

#### **IV. Dotation en effectifs, financement et administration**

42. La persistance des problèmes financiers a empêché le Centre d'être pleinement opérationnel pour mener à bien son programme de travail. Le manque de ressources ne lui permettant pas de couvrir ses frais de fonctionnement, il continue d'opérer avec un personnel local réduit rattaché à la catégorie des agents des services généraux.

43. Au cours de la période considérée, le Centre a bénéficié d'un appui financier généreux de la part des Gouvernements belge et suisse et de la Norwegian Initiative on Small Arms Transfers (NISAT), qui lui a permis de recruter du personnel supplémentaire affecté à des projets précis. Parmi les nouvelles recrues, on compte un expert associé dont le poste est financé par le Gouvernement belge pour une durée de deux ans et qui s'occupe des programmes de consolidation de la paix; un consultant dont les services sont financés par la NISAT pendant un an et qui participe aux activités que le Centre mène en faveur de la paix et du contrôle et de la limitation des armes légères en Afrique; et un consultant dont les services sont financés par le Gouvernement suisse, pour une période d'un an également, et qui est associé au projet « Filières et caches d'armes illicites en Afrique ».

44. Le Directeur a poursuivi ses activités de collecte de fonds, entreprenant pour ce faire une série de visites en Afrique du Sud, en Belgique, au Cameroun, au Canada, en France, au Japon, au Nigéria, en Norvège et en Suisse, et est en rapport avec un certain nombre de pays et d'institutions à ce sujet. Il a également noué des contacts avec les ambassades des pays donateurs à Lomé. Au cours de la période considérée, le Centre a reçu 144 505 dollars sous forme de contributions volontaires. Le Gouvernement japonais s'est en outre engagé à fournir un appui.

45. Le Secrétaire général souhaite exprimer sa gratitude aux Gouvernements algérien, allemand, belge, chinois, français, mauricien et suisse ainsi qu'à la Croix-Rouge norvégienne pour leur appui généreux et remercie les autorités togolaises, d'avoir accueilli le Centre et de lui apporter leur soutien. On trouvera à l'annexe au

présent rapport un état récapitulatif concernant le fonds d'affectation spéciale pour le Centre pour 2000.

46. Le Centre continuant de traverser une grave crise financière, le Secrétaire général appuie sans réserve et réitère les appels lancés par l'Assemblée générale aux États Membres, aux organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et aux particuliers pour qu'ils versent des contributions volontaires permettant au Centre de poursuivre avec efficacité ses opérations.

## Annexe

**Situation du Fonds d'affectation spéciale  
pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix  
et le désarmement en Afrique pour 2000**

	<i>(dollars É.-U.)</i>
Solde du Fonds au 31 décembre 1999 . . . . .	51 017
Recettes du 1er janvier au 31 décembre 2000	
Contributions volontaires <sup>a</sup> . . . . .	241 348
Intérêts créditeurs . . . . .	12 568
Recettes diverses . . . . .	22 546
<b>Total partiel. . . . .</b>	<b>276 462</b>
Dépenses du 1er janvier au 31 décembre 2000 . . . . .	198 730
<b>Solde du Fonds au 31 décembre 2000 . . . . .</b>	<b>128 749</b>

*Note* : Les informations ci-dessus reposent sur les états financiers de l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2000. Entre le 1er janvier et le 30 juin 2001, des contributions supplémentaires d'un montant total de 78 338 dollars ont été reçues de la Chine (10 000 dollars) et de la France (68 338 dollars).

<sup>a</sup> Algérie (5 000 dollars), Allemagne (21 749 dollars), Canada (6 775 dollars), France (66 325 dollars), Maurice (5 000 dollars), Suisse (56 500 dollars) et Croix-Rouge norvégienne (79 978 dollars).